

LA VIE DANS LE GRAND ÂGE

Introduction

L'âge et les nouveaux parcours de vie

DÉBAT sur les retraites, polémique autour du care, hésitations sur la prise en charge de la dépendance du grand âge : le vieillissement se trouve à plusieurs titres au centre de l'actualité politique et sociale. Les chiffres sont connus : les plus de 75 ans représentaient 3,8 % de la population française en 1950, contre 8,8 % en 2010 et probablement 10,5 % en 2025. L'espérance de vie à la naissance était de 64 ans pour les hommes (69 ans pour les femmes) en 1945, elle est, pour une fille née en 2009, de 84,5 ans (contre 77,8 ans pour un garçon). L'espérance de vie pour les personnes de 60 ans est de 22 ans pour les hommes et de 27 ans pour les femmes¹. Ce vieillissement s'effectue aussi pour une large part en meilleure santé, puisque la durée de vie sans difficulté majeure de santé s'allonge elle aussi : en 2003, l'espérance de vie (à 65 ans) sans incapacité représente 79 % de l'espérance de vie totale pour les femmes et de 75 % pour les hommes, chiffre qui augmente plus vite que l'espérance de vie elle-même (en 1981, elle ne représentait que 63 % pour les femmes et 53 % pour les hommes²). C'est donc bien du temps libre en bonne santé qui est gagné collectivement.

Cette bonne nouvelle décline ses effets dans plusieurs dimensions : elle signifie un changement du rapport de chacun à son propre parcours de vie, elle induit une transformation des relations entre les générations, elle impose une adaptation de nos mécanismes de solidarité.

1. « Espérance de vie à divers âges », Insee, 2010, www.insee.fr

2. E. Cambois, A. Clavel et J. M. Robine, *Dossier solidarité et santé*, 2006, DREES, n° 2.

Les injustices de la réforme des retraites

Si les chiffres aident à objectiver un mouvement continu et insensible, ils sont aussi trompeurs. Ils peuvent en effet donner l'impression que l'approche par les âges permet de saisir au mieux nos parcours de vie. Or, le débat sur les retraites l'a montré une fois de plus, se focaliser sur les âges, c'est retenir un critère largement insuffisant pour déterminer la situation de vie d'une personne. En faisant du paramètre de la limite d'âge pour partir à la retraite (qui devrait progressivement passer de 60 à 62 ans en 2012 selon les souhaits du gouvernement) l'enjeu d'un affrontement avec les syndicats et l'opposition, le gouvernement (qui s'est bien gardé de toucher aux régimes spéciaux) a escamoté les sujets les plus importants pour l'équité de la réforme.

En effet, concentrer la réforme sur le changement de la limite d'âge, c'est tout d'abord esquiver la question du nombre d'annuités de cotisation. De nombreuses situations inéquitables en résultent (d'où l'accent mis par la CFDT par exemple sur la question de la pénibilité). Tout d'abord, certains salariés, qui ont commencé jeunes, auront déjà cotisé tous les trimestres qu'ils doivent (164 trimestres, c'est-à-dire 41 annuités en 2012 puis 41,5 annuités en 2020) avant de parvenir à l'âge légal auquel ils pourront demander à partir en retraite. Ils surcotisent donc, alors même qu'ils ont sans doute occupé, ayant commencé jeunes, c'est-à-dire sans faire d'études longues, un poste d'ouvrier ou d'employé, peu valorisé et mal payé³. Autre cas de figure, une majorité, par lassitude ou par manque de perspective, choisira de partir dès 62 ans, sans avoir cotisé suffisamment, en subissant une décote proportionnelle au nombre d'annuités manquantes. D'autres enfin seront obligés de travailler jusqu'à 67 ans s'ils veulent éviter une décote tout en restant pénalisés par leur carrière incomplète qui se traduit, quoi qu'il arrive, par une retraite partielle. Ce sera le cas surtout des personnes dont la carrière professionnelle aura été discontinuée.

Or, pour les jeunes actifs, les carrières sont de plus en plus discontinues : la carrière stable chez un employeur unique n'est plus la norme. Les situations de salariés ayant connu des hauts et des bas, des périodes d'inactivités forcées, des parcours instables, morcelés et précaires (avec des temps partiels subis, de l'intérim...) se multiplient. Elles touchent bien sûr avant tout les personnes faiblement qualifiées et les femmes qui occupent des emplois à temps partiel et connaissent des parcours plus hachés que les hommes en raison des congés maternité (même si, dans le projet actuel, l'indemnité journalière de maternité sera intégrée dans le salaire de référence pour le calcul de la retraite) et de la garde des

3. Le gouvernement a prévu de maintenir le dispositif « carrières longues » négocié par la CFDT en 2003, qui permet aux salariés ayant commencé à travailler avant 18 ans de partir entre 58 et 60 ans, à condition d'avoir comptabilisé tous leurs trimestres plus deux ans.

enfants. Caler tous les parcours sur un même âge, c'est feindre qu'on se situe encore dans la continuité d'une économie d'après-guerre dans laquelle la montée du salariat avait permis de normaliser une grande part des parcours professionnels. Pour les générations montantes, la norme de parcours s'est défaite, les trajectoires sont plus personnelles et l'effet d'inégalité lié à un mauvais calibrage des droits est plus fort.

Mais surtout, « travailler plus longtemps » n'est qu'un slogan sans contenu dans la situation actuelle du marché du travail. Celui-ci, en effet, est particulièrement défavorable aux seniors en France, le consensus implicite choisi depuis le lancement des préretraites depuis le milieu des années 1970 étant qu'il valait mieux faire sortir du marché du travail les plus âgés pour favoriser l'entrée des plus jeunes. Le résultat, paradoxal, en est que la France parvient à cumuler l'un des plus faibles taux d'activité des 15-24 ans (32,2% en 2008) en Europe (la moyenne européenne est cinq points au-dessus) avec un taux d'activité des 55-64 ans (38,3% en 2008) inférieur à la moyenne européenne (celle-ci étant de 45,6%⁴)! On exclut les salariés aux deux bouts de l'échelle des âges. Les salariés quittent aujourd'hui en moyenne le marché du travail à 58,5 ans, passent trois années de galère dans des dispositifs de transition (chômage avec dispense de recherche d'emploi, handicap, préretraites, maladies de longue durée...) et ne commencent à toucher leur retraite qu'à partir de 61,6 ans. À quoi rime, dès lors, de demander aux salariés de travailler deux ans de plus, entre 60 et 62 ans, alors même qu'il est si difficile pour les salariés de se maintenir sur le marché du travail au-delà de 60 ans? Et que dire de la limite de 67 ans, qui apparaît bien théorique, puisque les efforts consentis pour encourager les entreprises à maintenir les seniors dans l'emploi ne sont pas à la hauteur? En réalité, on se prépare à ce qu'un nombre croissant de salariés prenne leur retraite sans bénéficier d'un taux plein parce que leur parcours aura été discontinu, qu'ils seront découragés par le marché du travail, considérés comme trop chers par leurs employeurs ou insuffisamment performants⁵.

Ce découragement est amplifié par les incertitudes entourant la solidité de notre système de retraites : comme les précédentes, la réforme actuelle est surtout consacrée à assurer le financement à court terme et le prochain rendez-vous est déjà fixé à 2018 car, dans les projections liées à la réforme, l'équilibre n'est garanti que jusqu'en 2020 (dans le meilleur des cas, puisque le gouvernement établit ses projections à partir d'hypothèses macroéconomiques pour 2014-2020 pour le moins optimistes : taux de chômage à 6,7%, taux de croissance à 2,2%). Quelles règles seront applicables au-delà de 2018? L'angoisse entrete-

4. Chiffres de l'Insee, taux d'emploi par âge dans l'Union européenne.

5. Pour la génération née en 1970, 93% des assurés ne pourront pas liquider leur retraite à taux plein à 60 ans, soulignent Olivier Ferrand et Fabrice Lenseigne, « Réformer les retraites : quelles solutions progressistes? », www.tnova.fr, 28 mai 2010.

nue par le manque de consensus sur notre système des retraites amplifie la fuite anticipée du marché du travail, les salariés saisissant toutes les occasions de départ précoce, de peur d'avoir à payer plus cher les ajustements qui restent toujours à venir... On continue ainsi à réduire la participation des seniors au marché du travail, tout en affichant l'objectif inverse ! Mais il induit aussi un scepticisme croissant chez les jeunes salariés sur les avantages d'un système par répartition et fait progresser la représentation favorable à la prévoyance individuelle.

Bref, une autre logique aurait pu prévaloir, faisant des annuités la seule référence, indépendamment de tout critère d'âge, ce qui aurait évité la trompeuse simplicité d'un âge couperet unique. Prendre en compte les parcours, ce serait aussi avoir une meilleure garantie des droits pour des salariés qui, ayant changé plusieurs fois de travail, relèvent de plusieurs régimes différents (on les appelle les « polypensionnés ») dont le nombre ne saurait manquer d'augmenter dans une économie qui célèbre la mobilité. Cela signifierait aussi se redonner une vue d'ensemble du salariat et des parcours professionnels, au lieu de traiter séparément la question de l'entrée difficile dans le monde du travail pour les jeunes, les inégalités de parcours entre homme et femme, l'aménagement des fins de carrières... car tout cela ne forme que des points de cristallisation d'une même question générale qui est la dislocation des normes du travail, l'individualisation des parcours sociaux et la déstabilisation croissante d'un système de protections pensé pour des ensembles homogènes et stables. À l'inverse, toutes les propositions de reconstruction d'un projet de solidarité durable soulignent l'importance de l'articulation, à tous les temps de la vie, du temps de formation, du temps de travail et du temps de repos⁶.

L'ingratitude des aînés ?

Cet exemple des retraites montre que nous n'avons pas encore pris la mesure des transformations, pour l'ensemble du cycle de vie, de l'allongement de la durée de vie : il ne s'agit pas seulement de faire glisser des trimestres, mais prendre en compte la manière dont notre rapport aux temps de la vie se transforme, dès lors que l'existence se prolonge au-delà de quelques années de retraite, dans un temps qui ne doit pas cependant apparaître vide, dénué de sens social et de relations.

Une autre limite de la focalisation sur l'âge est de réduire l'équilibre financier des retraites à un ratio entre actifs et inactifs (il était de 2,2 actifs pour un inactif en 2005, il pourrait être de 1,4 en 2050⁷). Le sujet est beaucoup plus large et touche aux solidarités entre les généra-

6. On passe aujourd'hui 21 années en études, 40 ans au travail, 20 ans en retraite.

7. « Projections 2005-2050 », *Insee première*, juillet 2006.

tions. L'âge donne en effet une position abstraite de l'individu, dont la situation sociale dépend aussi de son appartenance à une génération. Celle-ci peut être plus ou moins favorisée en fonction des opportunités qui étaient ouvertes au moment où elle est née, puis entrée dans la vie active : les classes d'âge qui entrent sur le marché du travail dans une période déprimée en ressentent les conséquences sur l'ensemble de leur parcours. À l'inverse, ceux qui sont portés par la conjoncture bénéficient de cet élan favorable de manière durable⁸. Mais cet effet ne prend véritablement sens pour les générations que les unes vis-à-vis des autres.

Il faut donc s'interroger sur les relations entre les générations d'actifs aujourd'hui et celle des inactifs : quelles sont les solidarités qui s'exercent de l'une à l'autre ? Il faut distinguer celles qui relèvent de mécanismes publics de solidarité (indemnisation du chômage, santé, retraites...) et celles qui relèvent de transferts privés intrafamiliaux. Les transferts publics sont ascendants, c'est-à-dire qu'ils passent des jeunes et des actifs aux retraités et au grand âge. Ils sont en volume beaucoup plus importants que les transferts privés qui sont descendants, c'est-à-dire qu'ils vont des parents et grands-parents vers les enfants et petits-enfants. Les transferts publics ascendants sont en outre en partie redistributifs tandis que les transferts privés descendants prolongent les inégalités familiales⁹. En un mot, les mécanismes de solidarité sont aujourd'hui beaucoup plus favorables aux vieux qu'aux jeunes. Cela est largement dû à notre incapacité collective à faire évoluer nos systèmes de solidarité en fonction des nouvelles difficultés sociales apparues pour les nouvelles générations : « La jeunesse est la variable d'ajustement des réformes ratées de la droite et la gauche¹⁰. » L'actuelle réforme des retraites le montre bien puisqu'elle ne garantit pas le système à long terme et qu'elle dilapide les ressources du fonds de réserve des retraites qui devait garantir la solidarité intergénérationnelle. Une réforme équitable aurait pu mettre à contribution les retraités dans le sauvetage des retraites, en alignant par exemple la fiscalité des retraités sur celle des actifs¹¹. Un nouvel arbitrage défavorable à mettre au crédit de la « génération dorée » des trente glorieuses ? On peut en effet faire une lecture de ces choix collectifs en termes de rapports de force, montrant la facilité avec laquelle la génération la plus nombreuse, celle du baby-boom, peut imposer ses choix aux autres :

8. Louis Chauvel, *le Destin des générations*, Paris, PUF, 1998.

9. Claudine Attias-Donfut, « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macrosociale », *Revue française de sociologie*, n° 41-4, 2000 ; Luc Arrondel et André Masson, « Solidarités publiques et familiales », dans Daniel Cohen (sous la dir. de), *Une jeunesse difficile. Portrait économique et social de la jeunesse française*, Paris, Éd. rue d'Ulm, 2006.

10. L. Chauvel, « L'année de naissance idéale est 1948 », entretien dans *Libération*, 15 juin 2010.

11. O. Ferrand et F. Lenseigne, « Réformer les retraites : quelles solutions progressistes ? », art. cité.

*À elle, la croissance, les contrats à durée indéterminée, l'optimisme politique, la révolution des mœurs et, désormais, les vieux jours à l'abri du besoin. Aux générations suivantes, le chômage, la précarité, la dette publique et, pour tout horizon, une pension écornée*¹².

Ce mouvement n'a d'ailleurs rien de proprement français et concerne tous les pays qui ont vécu de manière proche la croissance d'après-guerre :

La « génération 1 000 € » en Espagne et en Italie, ou encore la « génération 700 € » en Grèce racontent la même histoire. D'un bout à l'autre du monde développé, du Japon aux États-Unis en passant par le Royaume-Uni, des voix se font entendre pour attirer l'attention sur de nouvelles « générations sacrifiées » ou pour dénoncer l'emprise croissante du grey power (le « pouvoir grisonnant »)¹³.

Mais cette approche, si elle a le mérite de pointer des inégalités qui restent souvent invisibles, reste incomplète car les solidarités entre générations ne sont pas synchrones. On ne peut en effet simplement comptabiliser les transferts entre actifs et inactifs pour tenter d'établir une équation juste.

L'échange entre générations se fait en réalité toujours à trois puisque chaque génération est prise entre celle qui précède (les ascendants) et celle qui suit (les descendants). Pour raisonner en termes de transferts justes, il faudrait dès lors pouvoir faire le bilan de tout ce qu'une génération reçoit des deux générations qui l'entourent et de tout ce qu'elle leur transmet (on peut recevoir aussi bien de ses parents que de ses enfants, la solidarité familiale s'exerçant dans les deux sens). L'équité complexe qui se met en place dans ce jeu à trois consiste non pas à donner autant à une génération qu'on a reçu d'elle mais plutôt à donner à la génération suivante ce qu'on a reçu de la précédente. Si, selon le proverbe, on ne fait qu'emprunter le monde à ses enfants, il n'en reste pas moins qu'on l'a aussi hérité de ses parents. C'est en transmettant quelque chose à ses enfants qu'on rend ce qu'on a reçu de ses parents. La solidarité intergénérationnelle ne fonctionne donc pas selon la logique d'un contrat à deux mais d'un échange à trois où la dette qu'on a contractée vis-à-vis de ses ascendants (qui ont œuvré directement à l'éducation, au soin... mais aussi à enrichir une vie collective par des institutions pérennes, un patrimoine durable, l'acquisition des connaissances, l'aménagement de l'espace, etc.) est remboursée aux descendants. Cette conception de la solidarité a formé la doctrine sociale de la République dès le solidarisme de Léon Bourgeois et Célestin Bouglé au tournant du XIX^e siècle¹⁴. Chacun participe à un système de solida-

12. Éric Aeschmann, « Au bonheur des baby-boomers », *Libération*, 15 juin 2010.

13. Thierry Pech, « Les générations à la peine », hors-série, *Alternatives économiques*, n° 85, 3^e trimestre 2010, p. 4.

14. Voir notamment la réédition, présentée par Marie-Claude Blais, de Léon Bourgeois, *Solidarité. L'idée de solidarité et ses conséquences sociales*, éd. Le Bord de l'eau, coll. « Bibliothèque

rité collectif non en fonction d'un contrat ou d'un pacte fondateur (comme dans la fiction libérale) ni au terme d'une lutte des classes (comme pour les socialistes) mais parce qu'il est, dès sa naissance, débiteur de ses prédécesseurs, qui ont aménagé le monde pour lui. Il ne pourra se libérer de sa dette qu'en faisant un don à son tour aux générations qui le suivent.

À la différence des situations familiales qui existaient au XIX^e siècle, où les trois générations n'avaient guère le temps de se côtoyer, celles-ci sont maintenant contemporaines les unes des autres plus longtemps, au point que la solidarité intergénérationnelle peut maintenant s'exprimer directement des grands-parents aux petits-enfants (pour les successions par exemple ou les gardes). La génération intermédiaire se trouve dès lors dans une situation différente : son rôle n'est plus de transmettre de ceux qui ont disparu vers ceux qui ne sont pas encore là. Elle supporte concrètement parfois la charge des aînés qui commencent à subir la dépendance et des jeunes qui n'ont pas encore pris leur indépendance : on l'appelle la génération « pivot ». Avec l'allongement de la durée de vie, il faudra même, de plus en plus fréquemment, apprendre à organiser une solidarité entre quatre générations vivant de manière contemporaine, c'est-à-dire qui ont traversé les unes et les autres dans des situations différentes les aléas de près d'un siècle de vie collective : comment imaginer de répartir les effets d'aubaine et les malchances des uns et des autres (en prenant en compte des facteurs aussi différents que les conflits, les crises, la dégradation de l'environnement, les progrès de la médecine, etc.), tout en maintenant une solidarité entre tous ?

Le concept d'équité intergénérationnelle reste d'un usage délicat dans la mesure où le changement historique empêche de définir une situation égalitaire de référence par rapport à laquelle on pourrait juger des écarts de revenus, de patrimoine ou de bien-être. En même temps, cette incommensurabilité ne doit pas servir de prétexte pour ne rien faire¹⁵.

Les reculs de l'autonomie

Le grand âge n'est donc pas seulement une expérience individuelle, même si elle est trop souvent vécue dans la solitude. La manière dont il se déroule dépend aussi des choix collectifs, en particulier le partage que nous faisons entre temps libre et temps de travail, solidarité publique et aides privées, protections liées au statut et protections accompagnant la mobilité... Le projet du présent dossier est bien de montrer la variété des questions attachées au vieillissement, au-delà

républicaine », 2008 et Serge Audier, *Léon Bourgeois. Fonder la solidarité*, Paris, Michalon, coll. « Le bien commun », 2007.

15. Luc Arrondel et André Masson, « Solidarités publiques et familiales », dans D. Cohen (sous la dir. de), *Une jeunesse difficile...*, op. cit., p. 110.

des froides statistiques de la démographie, tout en mettant l'accent sur le temps de vie qu'il constitue et qui reste à imaginer. Il touche donc à l'expérience de l'âge, au changement des relations médicales, aux transformations des parcours individuels, à la mutation de la vie familiale, aux formes de la solidarité entre les générations. Après des dossiers sur la relation médicale, la fin de vie, l'hôpital, le lien familial, il nous a semblé indispensable de traiter pour lui-même ce sujet de société qui reste le plus souvent refoulé parce qu'il met mal à l'aise.

Nous abordons donc tout d'abord les choix collectifs qui nous attendent. Avant tout, que dit la médecine sur l'évolution du vieillissement ? À l'encontre des déclarations fracassantes à destination des médias prédisant une poursuite de l'allongement de l'espérance de vie, il apparaît, selon la présentation de Jean-François Toussaint et de Bernard Swynghedauw, que nous atteignons un plafond : les courbes antérieures ne vont pas se prolonger, nous touchons bien à des limites des possibilités humaines. Autre idée reçue qu'un examen plus précis remet frontalement en cause : la conviction selon laquelle le vieillissement met en péril l'équilibre de nos comptes sociaux en imposant une croissance démesurée de nos dépenses de santé. En réalité, ce n'est pas le vieillissement de la population qui contribue le plus à l'augmentation continue des frais médicaux. Brigitte Dormont montre ainsi que le débat sur le financement est beaucoup plus ouvert qu'on ne le dit habituellement, qu'il ne relève en tout cas d'aucune fatalité et qu'il invite à des choix collectifs qui restent à expliciter.

Si l'objectif de l'autonomie des individus doit rester prioritaire, le choix du lieu de vie (institution/domicile), soulignent Alain Franco et Vincent Rialle, va en partie déterminer les coûts et les types de prise en charge (professionnelle/familiale) qui vont se développer dans un avenir proche. Il aura aussi un impact, souligne Bruno Arbouet, sur les emplois de service liés aux soins apportés aux personnes âgées. Une comparaison européenne, avec le regard de Dominique Gaudron et Renaud George, met en perspective nos propres difficultés et souligne l'importance des villes, à la fois comme lieux de vie et comme espace de solidarité de proximité, dans la prise en charge du grand âge. Mais tous ces sujets ont aussi une répercussion sur les liens familiaux et, au-delà, sur la manière dont les solidarités intergénérationnelles s'organisent à mesure que l'espérance de vie augmente. Que signifie le projet d'autonomie quand les dépendances familiales, à tous les âges, s'affirment dans beaucoup de domaines ?

Mais ces sujets collectifs ne doivent pas faire oublier que la vieillesse est aussi un moment à vivre. Ce qu'ont oublié un peu vite ceux qui fustigent le débat sur le soin, lancé par Martine Aubry, considérant qu'il manifeste une incapacité à penser les sujets importants de la période : le vieillissement appelle en effet, notamment parce qu'il peut signifier des

situations de dépendance, une autre conception de nos choix de solidarité. C'est pourquoi il s'agit bien d'un débat fondamental – qui n'est certes pas clos en ce qui concerne les choix qu'il appelle à faire – qui nous contraint à regarder en face des situations que les politiques sociales classiques ne prennent pas bien en charge et même les limites de la logique de prestation qui domine l'État-providence. Il nous impose aussi de revoir la relation médicale, quand elle n'a plus affaire à l'autonomie du patient mais à la perte de soi dans la démence sénile (Benoît Pain). Bref, c'est un défi d'ensemble pour nos conceptions, un défi de culture, souligne Robert William Higgins qui montre à quel point ce sujet traverse, parfois à notre insu, nos représentations les plus diverses et ne doit pas être enfermé dans une spécialité technique ou une sous-catégorie de la prise en charge médicale. Mais il ne suffit pas que nous apprenions à mieux prendre soin de la vieillesse, nous pouvons aussi apprendre quelque chose d'elle, poursuit Corine Pelluchon, notamment une autre perception de notre rapport au monde et au temps. D'ailleurs, pour Guy Samama, l'expérience du vieillir n'est pas le propre d'un âge, il se fait à tout âge car nous vieillissons dès notre premier jour et l'épreuve du temps est une sensation de tous les âges. Et, aussi amère que soit cette vérité, elle est l'expérience même de la vie, qui passe, s'enfuit et s'échappe.

Marc-Olivier Padis

Je remercie Nathanaël Dupré la Tour et Guillaume le Blanc pour l'aide qu'ils m'ont apportée à la préparation de ce dossier.

Dans nos précédents numéros

- « La médecine et le corps humain », *Esprit*, mai 2002.
- « Les nouvelles figures du soin », *Esprit*, janvier 2006.
- « La santé, question de justice », *Esprit*, juillet 2007.
- « Fins de vie : un temps pour quoi ? », *Esprit*, janvier 2003.
- « L'hôpital en mouvement », *Esprit*, janvier 2007.
- « La filiation saisie par la biomédecine », *Esprit*, mai 2009.